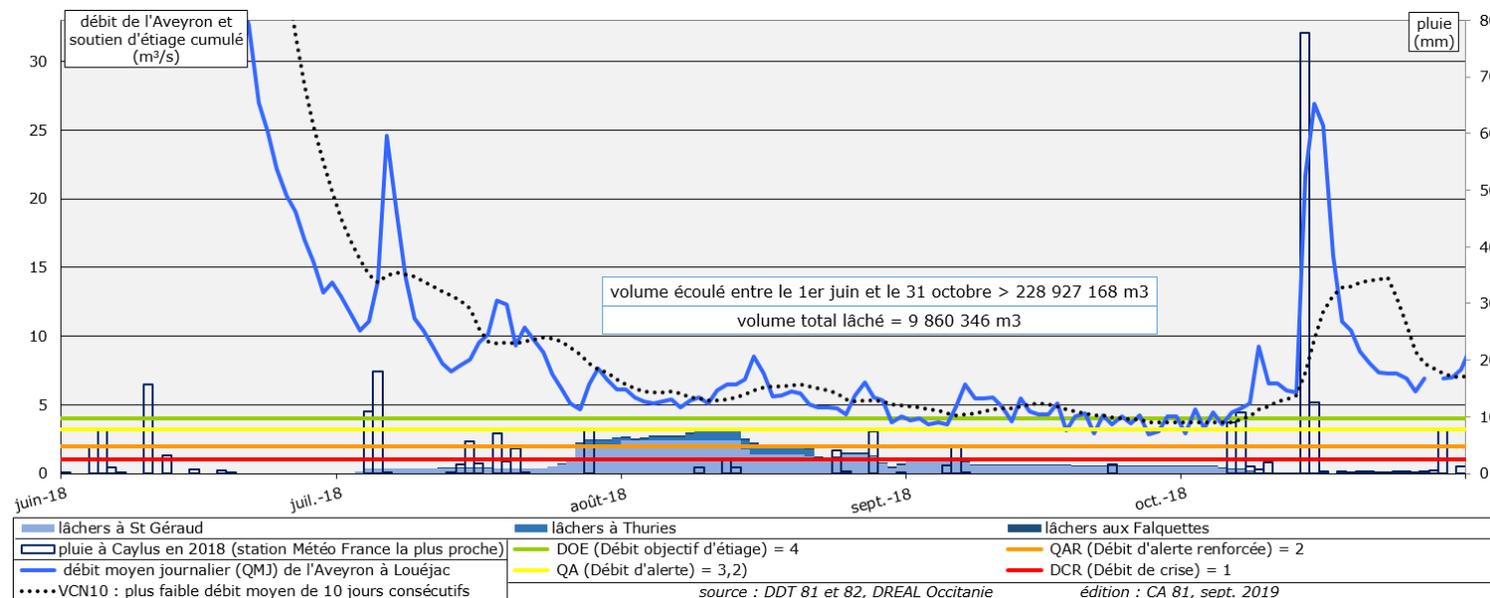


Débits moyens durant l'étiage 2018 : l'Aveyron à Loubéjac



Arrêté inter-préfectoral du 20 juin 2016

L'État autorise l'O.U. Aveyron-Lemboulas à répartir le volume maximal suivant entre les préleveurs irrigants sur ce périmètre :

cours d'eau et nappes connectées	17,82 hm ³
nappes déconnectées	1,195 hm ³
plans d'eau	31,865 hm ³

pour la période d'étiage allant du 1^{er} juin au 31 octobre¹.



C'est dans ce contexte que l'O.U. établit chaque année un plan de répartition de ce volume entre les préleveurs irrigants, après les avoir consulté dans leur ensemble.

¹ Jusqu'au plan de répartition 2021 inclus.

Un point sur les prélèvements en période d'étiage

	en cours d'eau et nappes connectées	en nappes déconnectées
nb de préleveurs irrigants potentiels	386	68
surface potentiellement irriguée (ha)	8 136	784
débit autorisé cumulé (m ³ /h)	28 785	2 038
volume autorisé (hm ³)	16,88	1,13
volume prélevé (hm ³)	14,07	1,27

Plans d'eau : 1 011 plans d'eau à usage d'irrigation agricole sont recensés sur ce périmètre élémentaire, pour un volume autorisé total de 22,03 hm³.

Volume de réserve : afin d'intégrer des demandes qui pourraient intervenir en cours de campagne d'irrigation, ou d'éventuels nouveaux irrigants, un volume de réserve a été acté sur chacun des périmètres élémentaires.

Les faits marquants

L'été 2018 a été marqué par un déficit hydrique¹ cumulé très important sur l'ensemble du bassin versant de l'Aveyron. Entre mi-juin et début octobre, il a atteint plus de 500 mm globalement, et presque 600 mm à Millau (contre moins de 500 mm en règle générale). Sans les épisodes pluvieux à partir d'octobre, le déficit hydrique aurait atteint des records.

À noter que 9 préleveurs irrigants sont des structures collectives (ASA) ; elles représentent la moitié du volume d'eau prélevé.

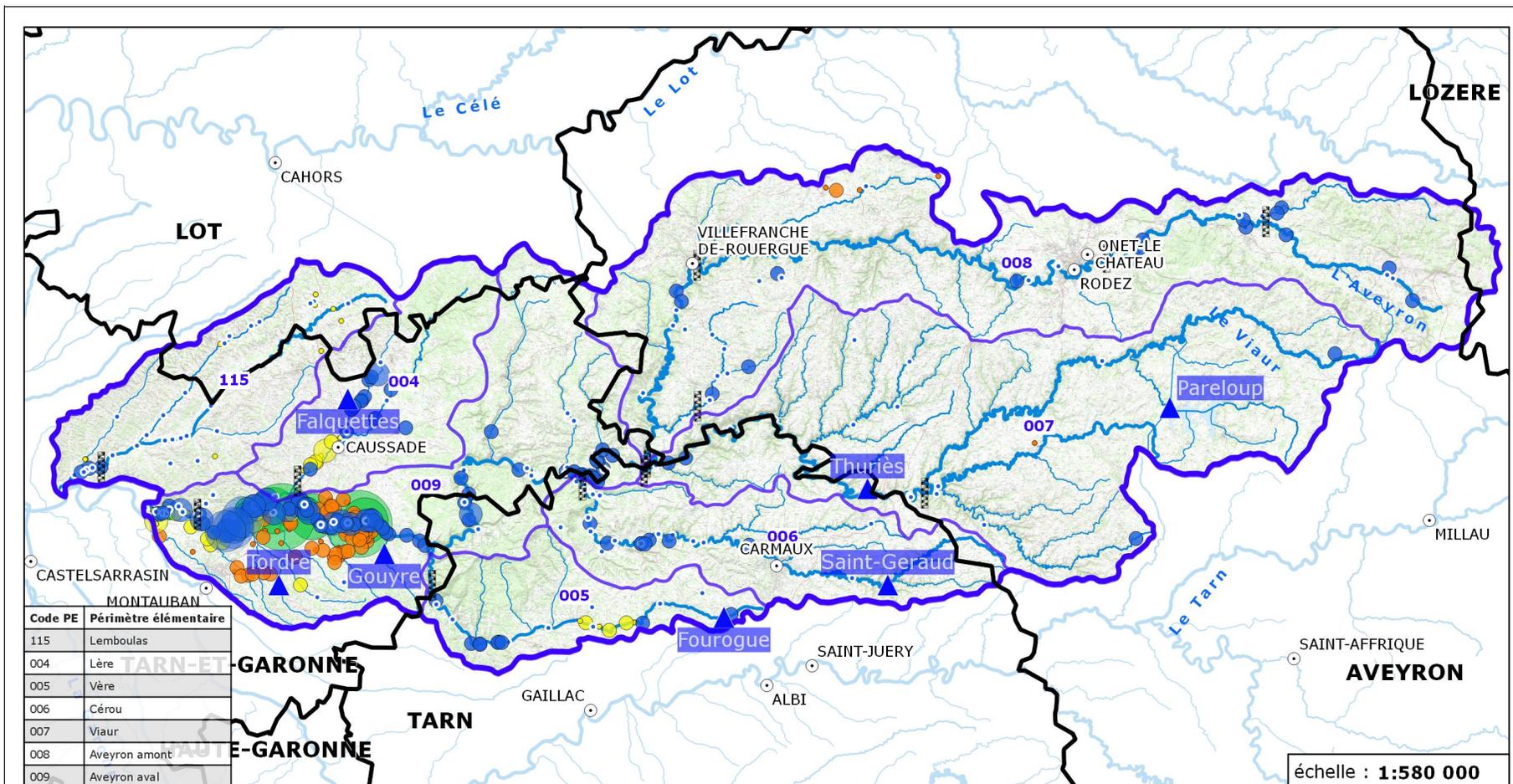
Les lâchers des grands barrages pour le soutien d'étiage



Le soutien d'étiage, débuté relativement tard grâce aux précipitation de début juin et début juillet, provient essentiellement du barrage de St-Géraud, sur l'axe Cérou, fournissant à lui seul 80 % du soutien d'étiage du bassin Aveyron. Il a permis de satisfaire le DOE à la station hydrométrique de Loubéjac (Montauban).

¹ déficit hydrique = précipitations - évapotranspiration (ETP)

mémo : 1 hm³ = 1 000 000 m³



Code PE	Périmètre élémentaire
115	Lemboulas
004	Lère
005	Vère
006	Cérou
007	Viaur
008	Aveyron amont
009	Aveyron aval

Organisme unique des sous-bassins Aveyron & Lemboulas

localisation des prélèvements d'eau pour l'irrigation en 2018

édition : CA81, sept. 2019
source : OU Tarn, DREAL Occitanie

- Légende**
- limites départementales
 - périmètres élémentaires
 - territoire hors OU Aveyron
 - cours d'eau principaux
 - communes principales
 - barrages de soutien d'étiage
 - stations débitmétriques

- Prélèvements effectués pour l'irrigation durant la campagne 2018 :**
(volumes exprimés en m³)
- en cours d'eau**
- 0 - 10000
 - 10000 - 50000
 - 50000 - 125000
 - 125000 - 200000
 - 200000 - 473580
- en nappes connectées**
- 0 - 10000
 - 10000 - 50000
 - 50000 - 80940
- en nappes déconnectées**
- 0 - 10000
 - 10000 - 51170

- prélèvements collectif (ASA, SI, CUMA, etc.)**
- 0 - 200000
 - 200000 - 600000
 - 600000 - 1200000
 - 1200000 - 1614352

© IGN-PARIS, www.ign.fr Les données ou cartes IGN contenues dans ce document sont issues des dernières éditions IGN dont les millésimes peuvent être différents. SCAN 25® - licence d'exploitation n°9834/IGN

Organisme Unique des sous-bassins Aveyron & Lemboulas
Chambre d'agriculture du Tarn-et-Garonne
 contact administratif : Chambre d'agriculture du Tarn
 96, rue des Agriculteurs – BP89 – 81003 ALBI Cedex
 Tél. 05 63 48 83 83 – Fax. 05 63 48 83 09
<https://tarn.chambre-agriculture.fr> – ouaveyron@tarn.chambagri.fr

